

Lycée Saint-Jacques asbl · Rue Darchis 35 · 4000 Liège
Tél. accueil 04 223 30 37 · Tél. économat 04 222 97 07 · Tél. secrétariat 04 223 43 56
Fax 04 223 26 33 · secretariat@lyceesaintjacques.be · www.lyceesaintjacques.be

Liège, le 26 juin 2019

Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant au Lycée Saint-Jacques et nous vous remercions de votre confiance.

Voici quelques indications pratiques qui assureront un bon début d'année.

Frais scolaires

Le décret du 14 mars 2019 en lien avec le Décret « Missions » demande de préciser une estimation du montant des frais qui vont être engagés pour le niveau dans lequel votre enfant est inscrit en 2019-2020. Vous trouverez cette estimation en annexe. Les modifications tendent à clarifier notre système de facturation des frais scolaires relatifs aux activités et services non couverts par les subventions et autorisés par le Décret « Missions de l'école ».

Nous vous demandons de verser :

- pour le 23 août la provision de 180€
- sur le compte <u>BE 71 7320 1286 4069</u> du Lycée Saint-Jacques
- avec la mention : « Frais scolaires de : (nom et prénom de l'élève) »

Vous recevrez en fin d'année un décompte de tous ces frais à la fin de chaque trimestre et un réajustement éventuel fin juin.

Si vous souhaitez un étalement de ce paiement, vous pouvez contacter l'économe, **Madame Thiriart**, au **04/222 97 07** avant le 6 juillet ou à partir du 26 août.

Calendrier de la rentrée prochaine

Mercredi 28/08 Dès 8h30 : Examens de 2^e session

Jeudi 29/08 Dès 8h30 : Examens de 2^e session

Lundi 02/09 Matinée : Délibérations de 2^e session

12h15 : Réunion des parrains et marraines des classes de 1^{ère} **13h00 :** Affichage des résultats de seconde session dans le préau

13h30 : Accueil des élèves de 1^{ère}

14h15: Accueil et café offert aux parents des élèves de 1^{ère} **14h30**: Accueil des nouveaux élèves (de la 2^e à la 6^e année)

14h30 : Rentrée de tous les élèves de 6e

14h45 – 15h40 : Réunion d'informations générales à destination des parents

des élèves de 1ère. Les élèves de 1ère repartent avec leurs

parents

15h40 : Fin de la journée pour tous les élèves présents

De 15h45 à 17h00: Réunion de parents des élèves en seconde session -

Consultation possible des examens

Mardi 03/09 13h00: Rentrée des 1^{ère}. Fin des cours à 15h40

13h45: Rentrée des 2^e et 3^e années **14h35**: Rentrée des 4^e et 5^e années

Cours pour tous les élèves de la 1ère à la 5e jusque 15h40.

Mercredi 04/09 De 8h30 à 11h15: Présentation des travaux de vacances

10h25-12h05 : Cours pour les élèves de 1^{ère}

11h15: Cours pour les élèves de la 2^e à la 6^e année

13h00 : Dernière limite pour le dépôt des recours de 2^e session

Jeudi 05/09 8h30: Conseils de classe de recours

9h20: Cours normaux selon l'horaire provisoire pour tous les

élèves jusque 15h40

Photos pour tous et photos par classe

Prêt de livres

Le prêt de livres est facultatif : les élèves peuvent acquérir par eux-mêmes les livres nécessaires.

- ✓ La distribution des livres commencera le **lundi 2 septembre**.
- ✓ A côté du prêt de livres, nous vous proposons un achat groupé à prix coûtant pour les manuels à usage unique (cahiers d'exercices) et qui resteront la propriété de l'élève. Ces frais sont prévus dans la provision et apparaîtront dans le décompte final.
- ✓ Nous vous demandons aussi de veiller à ce que votre enfant prenne soin des livres qui lui sont confiés. Les livres devront être rendus en bon état en juin prochain. Tout livre détérioré ou non rendu sera facturé à son prix de remplacement, même si le livre prêté n'était pas neuf.
- ✓ L'élève qui n'aura pas rentré ses livres et/ou qui n'aura pas payé leur valeur de remplacement sera exclu du prêt de livres.

Location d'un casier

L'école met des casiers à la disposition des élèves qui le souhaitent.

Voici les conditions de location :

- ✓ Le montant annuel de la location s'élève à 12,50€.
- ✓ Contre remise d'une caution de 12,50€, l'élève reçoit une clé d'accès individuelle. Il est le seul à posséder cette clé, il doit donc veiller à l'avoir toujours avec lui. L'élève récupère la caution en remettant la clé à l'économat au moment de la remise des livres SOUS ENVELOPPE. Si la clé est égarée ou si elle n'est pas rendue avant la fin du mois de juin, la caution est définitivement perdue.
- ✓ L'école ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols éventuels commis dans les casiers.
- ✓ Le casier est accessible <u>avant 8h25</u>, <u>pendant les récréations et le temps de midi</u>, jamais pendant les heures de cours, les intercours ni les jours de fermeture de l'école.

Si vous souhaitez louer un casier,

- √ Veuillez compléter le talon qui sera remis à votre enfant le jour de la rentrée
- ✓ Le glisser dans une enveloppe fermée
- ✓ Avec la somme de **25** € (12,50€ de location + 12,50€ de caution récupérable en juin)
- ✓ En indiquant sur l'enveloppe le NOM de l'élève et sa classe
- √ L'enveloppe doit être remise à l'économe au moment du prêt de livres, dès le 2 septembre.

Les clés seront distribuées à partir du lundi 9 septembre.

Inscriptions de la première à la sixième année

Pendant les vacances, le Lycée est ouvert du lundi 1 juillet au vendredi 5 juillet inclus et du vendredi 16 au vendredi 30 août de 9h30 à 16h30.

Nous vous rappelons que l'inscription en 1^{re} année ne devient effective qu'après le dépôt **de l'exemplaire original du Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.) et de l'attestation de suivi de langue moderne** délivrés par l'école primaire. Il est donc indispensable que **les originaux** de ces deux documents nous parviennent **pour le vendredi 28/06/19** au plus tard.

Réinscription d'élèves majeurs

La législation impose à tout élève qui a atteint l'âge de la majorité de se réinscrire s'il veut continuer sa scolarité en 2019/2020.

- ✓ Nous demandons donc à tous les élèves majeurs au 01/09/19 de compléter le document qui leur sera remis par Monsieur Piret le jeudi 5 septembre. Une convention précisant les droits et obligations figurant dans le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement, le Règlement d'ordre intérieur et le Règlement des études, sera signée par l'élève et par le chef d'établissement.
- ✓ <u>N.B.</u>: tout élève majeur qui compte au cours d'une même année scolaire plus de 20 demi-jours d'absences injustifiées peut être exclu définitivement de l'école (voir Règlement d'Ordre Intérieur).

Permanence au P.M.S.

Un membre de l'équipe PMS sera présente lors de la réunion de parents du 26 juin de 16h à 18h. Pendant les vacances, le PMS est ouvert du 1 au 6 juillet, puis à partir du 19 août.

Tél.: 04/252.15.63 – E-mail: directionlg2@pmstraversiere.be

Allocations d'études – prêts d'études – abonnements scolaires

Vous trouverez tous les renseignements et formulaires nécessaires aux adresses suivantes :

- http://www.allocations-etudes.cfwb.be/ (formulaire électronique disponible à partir de juillet)
- https://www.infotec.be
- http://www.belgianrail.be

En vous souhaitant, à vous et à votre enfant, d'excellentes vacances, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'assurance de notre entier dévouement.

L'équipe de direction.